

AVIS PUBLIC

AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE

**RÈGLEMENT NUMÉRO 500-8 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 500
RELATIF À L'APPROBATION DE PLANS D'IMPLANTATION ET
D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE AFIN D'ASSURER LA
CONCORDANCE AU RÈGLEMENT NUMÉRO 23-631 DE LA MRC DES
MASKOUTAINS CONCERNANT LA MODIFICATION DES NORMES
APPLICABLES AUX BÂTIMENTS PATRIMONIAUX, AINSI QU'AUX
NOYAUX VILLAGEOIS ET MILIEUX ANCIENS EN MATIÈRE DE
DÉMOLITION DE BÂTIMENTS PATRIMONIAUX**

(District Sacré-Cœur)

La soussignée donne avis public à l'effet que le Conseil municipal, suivant l'adoption du projet de règlement numéro 500-8 par la résolution numéro 23-702, en date du 6 novembre 2023, tiendra une assemblée publique de consultation le **4 décembre 2023**, à 18 h 30, en la salle du Conseil, au 750, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Hyacinthe.

Le règlement projeté vise à :

- modifier le *Règlement numéro 500 relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)* afin d'assurer la concordance au Règlement numéro 23-631 de la MRC des Maskoutains modifiant le Règlement numéro 03-128 relatif au Schéma d'aménagement révisé concernant la modification des normes applicables aux bâtiments patrimoniaux, ainsi qu'aux noyaux villageois et milieux anciens, notamment en matière de démolition de bâtiments patrimoniaux;
- modifier la délimitation du territoire se trouvant à l'intersection formée par le boulevard Laframboise et la rue Delorme, afin d'ajouter le secteur situé de part et d'autre de l'Impasse Vadeboncoeur pour l'assujettir au PIIA-4.

La modification règlementaire ne vise que le territoire situé dans le district Sacré-Cœur, de part et d'autre de l'Impasse.

Ce projet ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire.

Toute personne qui désire obtenir des renseignements relativement à ce projet peut communiquer avec la Division planification du Service de l'urbanisme et de l'environnement au 450-778-8300, poste 8321.

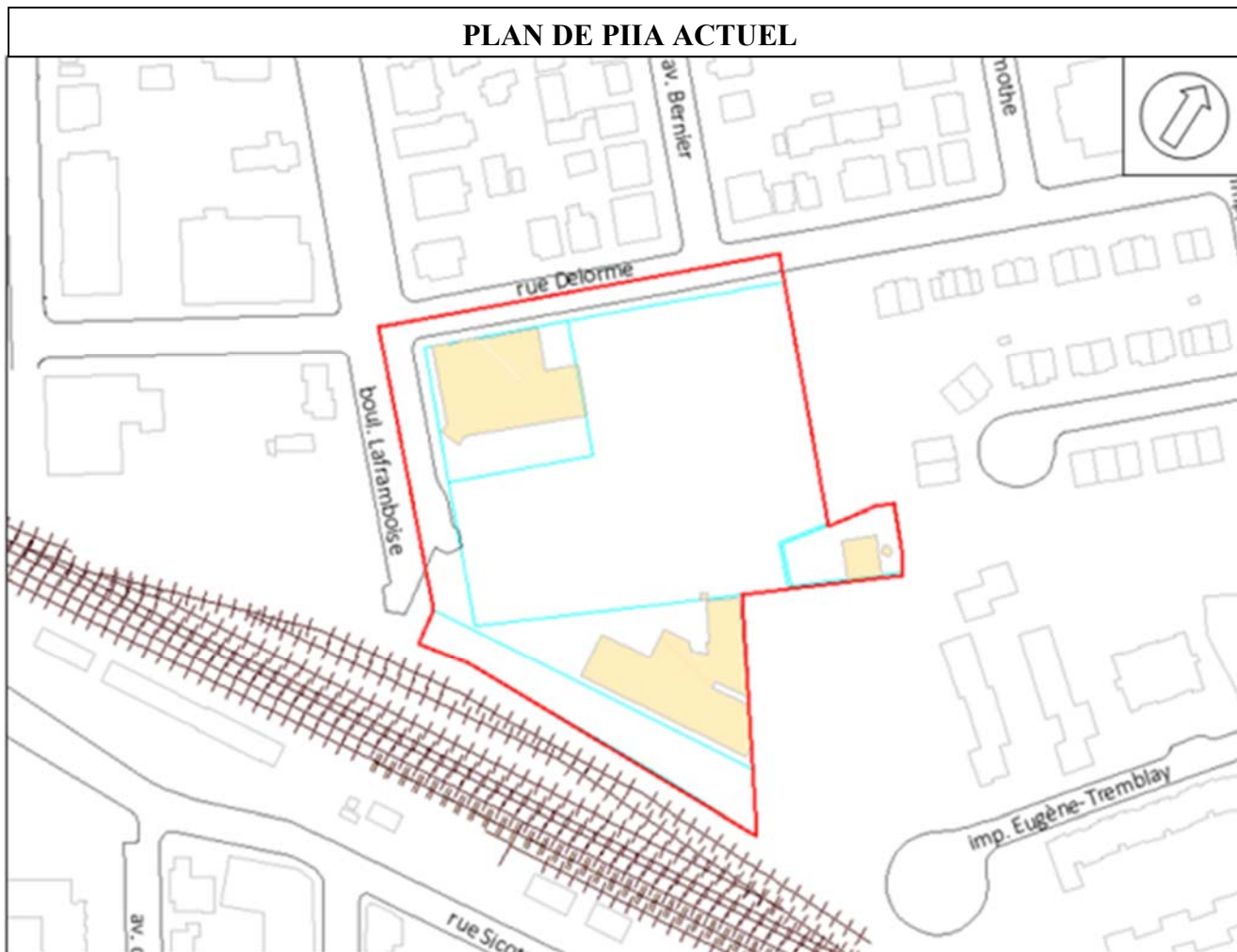
Toute question relative au processus découlant du présent avis ou toute demande pour obtenir une copie du projet de règlement peut être adressée en communiquant avec le greffe de l'hôtel de ville au 450-778-8300, poste 8317. Le projet de règlement est également disponible sur le site Internet de la Ville.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 22 novembre 2023.



Crystel Poirier, LL.L, OMA
Greffière

PLAN DE PIIA ACTUEL



PLAN DE PIIA PROJETÉ

